

Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 8 octobre  
2020

Le 8 octobre 2020, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 2 octobre 2020 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louissette, BIZEUL Matthieu, CHEREL André, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie Hélène, GUEGUEN Pierrick, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean Yves, NOFFE Laura,, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Céline, ULMER Michel

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SCHMITTAG Emmanuelle ayant donné pouvoir à NOFFE Laura,

Étaient excusés (3): CHEVALIER Pascal, HINGANT Arlette, NOREE Virginie,

Etaient absents (0) :

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
BADOUAL Louissette

20h05 : Le quorum est atteint. Le Maire ouvre la séance du conseil

**Le compte rendu** du conseil municipal du 8 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Décisions du maire**

Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant
Création régie de recette encaissement squash – nomination régisseur et suppléant	N° SCVA/2020/0001	le montant des recettes mensuelles est estimé à 1200 €
Création d'un chemin d'exploitation à La Forville - Plessala. ETA Rouillé Jean-François	Devis	3117,60 € TTC

## **Développement durable**

### Intervention de la société Neoen : projet de parc éolien à Plessala - information

Monsieur Lebreton, chef de projet de la société Neoen intervient pour présenter un projet de parc éolien basé sur les communes de Plessala (4 mats) et Plemy (1 mat).

Il expose :

- Une présentation de la société Neoen
- Le projet de parc
- L'impact paysager
- L'impact sur la faune et flore
- L'impact énergétique
- Le calendrier prévisionnel d'instruction et déploiement du projet

Au terme de la présentation, Monsieur Lebreton invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Pierrick GUEGEN interroge sur le productible du parc. Monsieur Lebreton apporte des précisions.

Magali LE BELLEC interroge sur le mitage paysager des parc éoliens et leur impact paysager.

Monsieur Lebreton note que la présence de très nombreux hameaux et la règle interdisant la construction d'éoliennes à moins de 500 mètres d'une habitation contraint à n'installer que des parcs de quelques éoliennes par site.

Au terme de l'échange, Monsieur le Maire remercie Monsieur Lebreton et l'invite à quitter la séance.

### Bilan du séminaire TEPOS - information

Les Rencontres TEPOS se sont tenues au Mené du 23 au 25 septembre 2020, avec le programme suivant:

Mercredi 23: conférence d'ouverture (discours ADEME/région, présentation du Mené, témoignage d'élus bretons engagés dans la TE) puis visites de sites remarquables (Le Bigna, parc éolien citoyen, Menergol, maisons solaires, etc.)

Jeudi 24: Ateliers thématiques le matin et l'après-midi (13 ateliers au choix sur les énergies renouvelables, la mobilité, le bois, la méthanisation, les coopérations urbain-rural, les changements de modes de vie, etc) puis balades de découverte du patrimoine du Mené (abbaye de Boquen, Croquelien, la Roche aux cerfs, Balade des Défis, etc).

Vendredi 25: Conférence de clôture, sur les modèles économiques du monde d'après, la nécessité de coopérer pour réussir sa transition, et le modèle agricole.

Affluence

410 personnes ont participé aux Rencontres sur les 3 jours. Il y a donc eu quelques désistements par rapport aux inscrits (432), sans doute dû au contexte sanitaire, compensés en partie par des arrivées de dernière minute.

Par rapport au bilan des années précédentes, on est dans l'étiage habituel.

Contenu

Les contenus proposés, que ce soit les conférences, les ateliers, les visites et les balades ont été très appréciés des congressistes. Une enquête de satisfaction va être envoyée par le CLER pour avoir des précisions sur ce point. Le programme a été beaucoup travaillé, avec beaucoup d'intervenants, et le contenu est donc assez riche dans l'ensemble.

Organisation

L'organisation a été complexe, à cause de la dispersion des congressistes sur de nombreux sites et le contexte sanitaire. Les congressistes ont néanmoins semblé satisfaits de la gestion des navettes, des hébergements et de la restauration.

On retiendra comme point négatif qu'une gestion trop stricte des horaires de navette a conduit à conclure la conférence du vendredi précipitamment, ce qui est regrettable.

Dans l'ensemble, l'organisation générale des Rencontres a semble-t-il donné satisfaction, nous avons eu de nombreux retours en ce sens.

De plus, voir qu'il était possible d'organiser les RN TEPOS sans avoir de ville-centre, en gérant plusieurs sites, a donné envie à plusieurs territoires ruraux d'organiser eux aussi les Rencontres lors d'une édition ultérieure: trois territoires nous ont déjà fait ce retour.

#### Bilan financier

Le bilan des dépenses est quasiment finalisé, la quasi-totalité des dépenses sont en cours de règlement (exceptions: l'autocariste, et le remboursement des frais des intervenants). Le montant total des dépenses devrait avoisiner 130 300€ TTC , répartis de la façon suivante:

- Masse salariale: 47 000€
- Mission CLER: 8 700€
- Remboursement frais des 56 intervenants (hotel et train) : 13 700€
- Location des deux barnums: 12 700€
- Transport des congressistes: 7 100€
- Animation plénière et soirée: 4500€
- Régie son et vidéo: 11 000€
- Restauration: 21 000€
- Signalétique, communication, kit d'accueil et prestation désinfection: 4 600€

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'événement était de 154 000€. La différence de 23 700€ s'explique par :

- Un budget de 20 000€ initialement pour le forum de la mobilité pour la journée du 26, forum qui a coûté moins de 1000€
- Un budget de 20 000€ consacré à la communication, alors que les coûts n'ont pas dépassé 1 000€ non plus.
- Un surcoût de 10 000€ dû à la location de barnum pour respecter la distanciation physique lors des repas.

Du point de vue des recettes, les rentrées s'élèvent à 126 340€.

- Subventions publiques: 56 000€
- Mécénat: 19 000€
- Billetterie: 51 340€ ont été facturés

Au terme du débat le maire invite les conseillers à faire part de leurs remarques :

Il note sa satisfaction d'être parvenu à organiser cet événement dans un contexte sanitaire complexe.

Il précise que des mesures sanitaires complexes ont permis de constater que 12 jours après la fin du séminaire, aucun cas de COVID n'a été déclaré parmi les congressistes.

Michel Ulmer regrette que la presse locale et régionale n'ait pas compris l'importance de cet événement et ne l'ait pas traité.

## **Eau**

### Étude relative au captage prioritaire des Aulniaux - unanimité

Dans le bassin Loire-Bretagne, la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, 813 captages sensibles à ces pollutions ont été identifiés parmi lesquels 340 sont considérés comme prioritaires. Le captage des Aulniaux à Saint Gouëno fait partie de cette liste. Les captages prioritaires doivent avoir leur aire d'alimentation délimitée et un plan d'actions mis en œuvre afin de réduire les nitrates et/ou les produits phytosanitaires au droit des captages.

Le SDAEP propose d'accompagner la commune Le Mené dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à :

- Convention d'AMO du SDAEP : 8 235 €
- Étude de délimitation de l'aire d'alimentation, d'évaluation des pressions et de rédaction du plan d'action : 25 000 €
- Études complémentaires à réaliser en fonction des résultats de la phase 1 (piézométrie, suivi et analyse pendant un an) : 30 000 €

Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 10 % par le SDAEP et 50 % par l'agence de l'eau

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Donner pouvoir au maire pour signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDAEP
- Donner pouvoir au maire pour organiser la consultation
  - Adopter le plan de financement proposé et donner pouvoir au maire pour solliciter les subventions

#### Travaux à la station d'eau de Saint Gouëno :

En l'absence de propositions concurrentielles, ce point est reporté

20h45 : Arlette HINGANT et Pascal CHEVALIER quittent la séance

### **Travaux**

#### Réfection des réseaux EU-EP de la rue du commerce à Plessala - Travaux : attribution - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue du commerce à Plessala.

Il rappelle également la délibération en date du 20 février 2020 validant l'avant-projet et autorisant le lancement de la consultation.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation (voir rapport d'analyse annexé).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- pour le lot 1 (réhabilitation du réseau d'eaux pluviales) : retenir l'offre de l'entreprise SRTP pour un montant de 134 355,50 € HT ;
- pour le lot 2 (réhabilitation du réseau d'eaux usées - LCBC) : retenir l'offre de l'entreprise Video Injection pour un montant de 39 415,00 € HT (base + option carrefour de la rue de la grande clôture) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- pour le lot 1 (réhabilitation du réseau d'eaux pluviales) : valide l'offre de l'entreprise SRTP pour un montant de 134 355,50 € HT ;
- pour le lot 2 (réhabilitation du réseau d'eaux usées - LCBC) : rejette les offres proposées
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### Réfection des réseaux EU-EP de la rue du commerce à Plessala - mission SPS : attribution - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue du commerce à Plessala.

Il rappelle également la délibération en date du 20 février 2020 validant l'avant-projet et autorisant le lancement de la consultation.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation (voir rapport d'analyse annexé).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- pour le lot 1 (réhabilitation du réseau d'eaux pluviales) : retenir l'offre de l'entreprise SRTP pour un montant de 134 355,50 € HT ;
- pour le lot 2 (réhabilitation du réseau d'eaux usées - LCBC) : retenir l'offre de l'entreprise Video Injection pour un montant de 39 415,00 € HT (base + option carrefour de la rue de la grande clôture) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- pour le lot 1 (réhabilitation du réseau d'eaux pluviales) : valide l'offre de l'entreprise SRTP pour un montant de 134 355,50 € HT ;
- pour le lot 2 (réhabilitation du réseau d'eaux usées - LCBC) : valide l'offre de l'entreprise Video Injection pour un montant de 39 415,00 € HT (base + option carrefour de la rue de la grande clôture) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Le Bos Jaune - travaux de réfection de voirie : attribution : *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 septembre 2020, validant le lancement d'une consultation relative à la réfection de la route communale du Bos Jaune, à Saint-Jacut du Mené

Il présente les propositions issues de cette consultation :

Société	Montant HT	Montant TTC
Eurovia	15 260,50 €	18 312,60 €
Eiffage	Proposition hors délais	
Colas	Pas de proposition	

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir l'offre de la société Eurovia, pour un montant de 16 484,50 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

SDE 22 - rénovation éclairage public - *unanimité*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation d'un coffret d'éclairage public à Plessala (rue du 19 mars 1962), d'une commande UB à Saint-Jacut du Mené (La Ville Boinet), d'un coffret à Saint-Gouéno (rue des manoirs), et de foyers à Saint-Jacut du Mené (Bellevue).

Les études réalisées par le SDE22, pour la réalisation de ces travaux de maintenance, font état des montants estimatifs suivants (coûts totaux des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) :

- 298,08 € TTC pour Plessala (rue du 19 mars 1962)
- 1 257,12 € TTC pour Saint-Jacut du Mené (La Ville Boinet)
- 298,08 € TTC pour Saint-Gouéno (rue des manoirs)
- 1 347,84 € TTC pour Saint-Jacut du Mené (Bellevue)

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de :

- 173,88 €\* pour Plessala (rue du 19 mars 1962)
- 733,32 €\* pour Saint-Jacut du Mené (La Ville Boinet)
- 173,88 €\* pour Saint-Gouéno (rue des manoirs)
- 786,24 €\* pour Saint-Jacut du Mené (Bellevue)

\* Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Par ailleurs et afin de permettre une intervention plus rapide du SDE, le conseil municipal, est invité à donner pouvoir au Maire pour l'autoriser à engager les travaux d'éclairage public dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 10 000 €. Le maire rendra compte annuellement des travaux engagés dans le cadre de cette enveloppe.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider les montants des contributions susmentionnées à verser au SDE22 pour les travaux liés à la rénovation d'éclairage public ;
- Donner pouvoir au maire pour l'autoriser à engager les interventions du SDE dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 10 000 €
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Convention avec LCBC pour des travaux de restauration de cours d'eau - *unanimité*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Loudéac Communauté Bretagne Centre de procéder à la restauration d'un cours d'eau au lieu-dit Le Colombier sur la commune déléguée de Plessala. Les travaux consistent essentiellement au nettoyage des berges, à leurs consolidations, à la restauration du lit mineur.

Ces travaux seront réalisés en partie sur le domaine communal ainsi qu'en domaine privé de l'EARL Le Colombier qui supportera les coûts avancés par LCBC.

La commune est sollicitée pour accorder l'autorisation de travaux sur son périmètre où se situe une ancienne route communale désormais abandonnée.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider cette convention pour autoriser ces travaux qui seront assurés en maîtrise d'ouvrage par Loudéac Communauté Bretagne Centre qui les facturera ensuite à l'EARL Les Colombiers ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### Convention de servitude avec GRDF pour le réseau de gaz de Collinée - unanimité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en instance de réalisation pour la mise en œuvre d'un réseau de distribution de gaz sur la commune déléguée de Collinée.

A ce titre GRDF propose une convention de servitude qui présente l'implantation de cette desserte et des différents points de comptage pour le branchement notamment des équipements communaux.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider cette convention de servitude avec GRDF ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### Salles de sport spécialisées de Collinée : déclaration de sous-traitance (DC4) Griffon Peintures - unanimité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2019, attribuant le lot 10 (peintures - revêtements muraux) du chantier des salles sportives spécialisées à l'entreprise Griffon Peintures (Trégueux).

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Griffon Peintures, au profit de l'entreprise SAS MG Sports (rue des courants, 17200 Royan), pour la réalisation des murs de frappe des deux courts de squash, pour un montant maximum de 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Griffon Peintures au profit de l'entreprise SAS MG Sports ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### Gymnase de Collinée - réfection de la couverture - propositions d'avenants - unanimité

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de salles de sport à Collinée et de réhabilitation du gymnase.

Il rappelle également les délibérations en date du 14 mars 2019 attribuant les lots :

- 3 (charpente) à l'entreprise BCO pour un montant de 302 747,64 € HT
- 4 (couverture/bardage/étanchéité) aux entreprises PCB/Daniel pour un montant de 202 731,57 € HT
- 12 (électricité) à l'entreprise SETIB pour un montant de 117 034,54 € HT

Monsieur le Maire précise que, depuis le lancement et l'attribution du marché de travaux en 2019, l'état de la couverture du gymnase s'est considérablement dégradé, causant d'importantes infiltrations. Des travaux de réfection de la toiture, de la charpente (et de reprise de poteaux, palées et portiques conformément à l'étude structure) de remplacement de la couverture (bac acier avec isolant et membrane), et de remplacement des luminaires du plateau sportif, non-prévisibles au démarrage, sont nécessaires et à entreprendre.

Il présente les propositions d'avenants suivantes :

- lot 3 (charpente) : montant de 70 490,50 € HT
- lot 4 (couverture et étanchéité) : montant de 95 264,83 € HT
- lot 12 (remplacement des luminaires) : montant de 24 266,64 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider les propositions d'avenants susmentionnées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### Gymnase de Collinée : déclaration de sous-traitance (DC4) DTPE Armor - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2019, attribuant le lot 1 (Désamiantage-Démolition) du chantier des salles sportives et du gymnase de Collinée à l'entreprise DTPE Armor (Plouisy).

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise DTPE Armor, au profit de l'entreprise A2D (9 bis rue de la Croix Ignon 35310 Mordelles), pour des travaux de pré-curage et désamiantage, pour un montant maximum de 119 364 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise DTPE Armor au profit de l'entreprise A2D ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## **Marchés publics**

### Acquisition d'une console pour le centre culturel Mosaïque - *unanimité*

La console utilisée actuellement n'est pas numérique et est utilisée depuis plusieurs années.

Une demande de devis auprès de trois enseignes de matériel de spectacle (son et lumière) a été faite.

- Loops (Trégueux) : 3266€
- Spectaculaires (Rennes) : 4147€
- Son Emeraude (Lamballe) : 3492€

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société Son Emeraude, pour un montant de 3492 € TTC (3910€ HT) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## **Ressources humaines**

### Tableau des effectifs

Point reporté au conseil du mois de décembre

21h45 : Arlette HINGANT et Pascal CHEVALIER réintègrent la séance

## **Finances**

### Décisions modificatives

*Budget commune : Décision Modificative n°1 - Unanimité*

Monsieur, Maire propose de modifier le budget commune afin de prévoir des crédits pour :

- Les recettes liées à la fiscalité suite à la notification des bases : + 107 359 €, - 342 € et + 8 042 €
- Les recettes liées à l'attribution de compensation : + 114 000 €
- Le prélèvement sur la Dotation de Solidarité Communautaire de l'aide aux entreprises dans le cadre du COVID19 : - 114 369 €
- Les recettes liées au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : - 64 984,00 €
- Les recettes liées à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : - 20 534 €
- La régularisation d'une subvention : 24 000,00 €
- Le remboursement de l'acompte de subvention versée dans le cadre du réseau de chaleur citoyen : 12 000,00 €
- Le paiement des travaux au restaurant scolaire de Collinée pour 10 000 €
- Le transferts des déficits d'investissement des budgets assainissement et lotissement industriel pour : 266 048,84 €
- Les dépenses de voirie : + 395 000 €
- L'acquisition de vélos électriques : + 12 000 €
- L'achat de matériel informatique : + 8 000 €

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022	828,00 €			
R-73111				107 359,00 €
R-73211				114 000,00 €
R-73212			144 369,00 €	
R-73223			64 984,00 €	
R-7411			20 534,00 €	
R-74834			342,00 €	
R-74835				8 042,00 €
Sous-total	828,00 €		230 229,00 €	229 401,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020	90 000,00 €			
D-1068		266 048,84 €		
D-1332		24 000,00 €		
R-1342				24 000,00 €
R-1641				613 048,84 €
D-2158		50 000,00 €		
D-21312 (115)		10 000,00 €		
D-2151 (104)		395 000,00 €		
D-2183 (121)		8 000,00 €		
D-2188 (123)		12 000,00 €		
D-2315	50 000,00 €			
D-454101		12 000,00 €		
Sous-total	140 000,00 €	777 048,84 €		637 048,84€
<b>Total Général</b>	<b>636 220,84 €</b>		<b>636 220,84 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget commune.

*Budget chaufferies bois : Décision Modificative n°1 - Unanimité*

Monsieur , Maire propose de modifier le budget chaufferies bois afin de prévoir une opération d'équipements pour le remplacement des compteurs thermiques.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>INVESTISSEMENT</b>				
2153	15 000,00 €			
2153 (Op. 105001)		15 000,00 €		
Sous-total	15 000,00 €	15 000,00 €		

<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------	---------------	---------------

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget chaufferies bois.

*Budget eau : Décision Modificative n°1 - Unanimité*

Monsieur Le Maire propose de modifier le budget eau afin de prévoir :

- des crédits supplémentaires pour des dépenses d'équipement non liées à une opération pour 80 000 €
- des crédits supplémentaires pour l'achat d'eau pour 20 000 €
- des crédits supplémentaires pour la contribution au SMAP et l'Agence de l'eau pour 10 000 €
- des crédits supplémentaires pour les frais de formation d'un apprenti pour 4 525 €
- des crédits supplémentaires pour l'effacement de dettes prescrites pour 2 500 €

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
022	2 500,00 €			
023	34 525,00 €			
605		20 000,00 €		
618		4 525,00 €		
6378		10 000,00 €		
671		2 500,00 €		
Sous-total	37 025,00 €	37 025,00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
020	5 000,00 €			
021			34 525,00 €	
2158		80 000,00 €		
2315 op.10201	74 525,00 €			
2315 op.10202	35 000,00 €			
Sous-total	114 525,00 €	80 000,00 €	34 525,00 €	
<b>Total Général</b>	<b>- 34 525,00 €</b>		<b>- 34 525,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget eau.

*Budget Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale : Décision Modificative n°1 - unanimité*

Monsieur , Maire propose de modifier le budget Immobilier à vocation Artisanale et Commerciale afin de prévoir des crédits supplémentaires pour :

- l'intégration de frais d'études

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313(041)		2 500,00 €		
R-2031 (041)				2 500,00 €
Sous-total		2 500,00 €		
<b>Total Général</b>		<b>2 500,00 €</b>		<b>2 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget Immobilier à vocation Artisanale et Commerciale.

*Budget panneaux solaires : Décision Modificative n°1 - Unanimité*

Monsieur , Maire propose de modifier le budget panneaux solaires afin de prévoir des crédits supplémentaires pour :

- la caution EDF dans le cadre du raccordement des panneaux solaires sur les salles de sports spécialisées sur Collinée

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020	1 000,00 €			
D-275		1 000,00 €		
Sous-total	1 000,00 €	1 000,00 €		
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget panneaux solaires.

*Budget transports : Décision Modificative n°1 - Unanimité*

Monsieur , Maire propose de modifier le budget transports afin de prévoir des crédits supplémentaires pour :  
- l'amortissement des immobilisations

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022	631,00 €			
D-61551	- 10 000,00 €			
D-6215		10 000,00 €		
D-6811 (042)		631,00 €		
Sous-total	- 10 631,00 €	10 631,00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28156 (040)				631,00 €
D-2182		631,00 €		
Sous-total		631,00 €		631,00 €
<b>Total Général</b>	<b>631,00 €</b>		<b>631,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget transports.

Étalement comptable des indemnités de remboursement anticipées -

*Budget chaufferies bois - Réaménagement de la dette - Étalement de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé - Unanimité*

Par délibération en date du 11 octobre 2018, le conseil municipal a validé la réalisation d'une mission de restructuration de la dette sur le budget chaufferies bois.

Par décision du Maire en date du 17 février 2020, 3 emprunts (n°00338862049, 0386819299, et 10000008276) souscrits auprès du Crédit Agricole ont été réaménagés avec intégration des indemnités du remboursement anticipé (IRA) dans le capital du nouvel emprunt contractualisé. Le montant du nouvel emprunt est de 542 828,23 € incluant les IRA d'un montant de 39 001, 09 €, issues de ce réaménagement.

Conformément à l'instruction budgétaire M4, ces IRA doivent faire l'objet d'une comptabilisation par des écritures d'ordre budgétaire.

Afin de réduire l'impact budgétaire de cette intégration dans le budget annexe, cette instruction budgétaire prévoit que « les indemnités de renégociation de la dette imputées au compte 6688 « Autres charges financières » peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. »

« La restructuration de dette concernant plusieurs emprunts est assortie d'une indemnité globale, l'étalement de cette indemnité doit être réalisé sur la durée pondérée restant à courir des différents emprunts avant renégociation, ou sur la durée du nouvel emprunt si celle-ci est plus courte. »

Il est proposé d'étaler cette capitalisation d'IRA d'un montant de 39 001,09 € sur 7 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'étalement des indemnités du remboursement anticipé (IRA) capitalisées issues du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole sur une durée de 7 ans.

#### *Budget principal - Réaménagement de la dette - Étalement de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé - Unanimité*

Par délibération en date du 11 octobre 2018, le conseil municipal a validé la réalisation d'une mission de restructuration de la dette sur le budget chaufferies bois.

Par décision du Maire en date du 17 février 2020, 7 emprunts (n°86359885804, 00182746920, 00182746840, 00248228546, 00248216788, 10000028068 et 10000147419) souscrits auprès du Crédit Agricole ont été réaménagés avec intégration des indemnités du remboursement anticipé (IRA) dans le capital du nouvel emprunt contractualisé. Le montant du nouvel emprunt est de 4 291 000,00 € incluant les IRA d'un montant de 123 793,78 € issues de ce réaménagement.

Conformément à l'instruction budgétaire M14, ces IRA doivent faire l'objet d'une comptabilisation par des écritures d'ordre budgétaire.

Afin de réduire l'impact budgétaire de cette intégration dans le budget annexe, cette instruction budgétaire prévoit que « les indemnités de renégociation de la dette imputées au compte 6682 « Autres charges financières » peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. »

« La restructuration de dette concernant plusieurs emprunts est assortie d'une indemnité globale, l'étalement de cette indemnité doit être réalisé sur la durée pondérée restant à courir des différents emprunts avant renégociation, ou sur la durée du nouvel emprunt si celle-ci est plus courte. »

Il est proposé d'étaler cette capitalisation d'IRA d'un montant de 123 793,78 € sur 23 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'étalement des indemnités du remboursement anticipé (IRA) capitalisées issues du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole sur une durée de 23 ans.

#### Transfert des actifs du service d'assainissement à Loudéac Communauté - Unanimité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence assainissement a été transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Les budgets des services assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L224-1 et L224-2 du CGCT.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi les résultats de clôture du budget assainissement sont à transférer à Loudéac Communauté Bretagne Centre pour lui permettre de financer les charges des services transférés, sans augmenter la redevance ou devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'usager.

Ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de Loudéac Communauté Bretagne Centre et de la commune du Mené.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu les articles L 2224-1, L 2224-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de l'exécution 2019 du budget assainissement de la Collectivité, validés par le comptable public  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de transférer les résultats du budget assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre, à savoir :
  - Déficit de fonctionnement reporté de 45 576,94 euros, soit 100 % du déficit constaté ;
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 264 978,14 euros, soit 100 % du solde constaté ;

- **DIT** que les crédits ou débits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget primitif 2020 de la commune.

### Effacement de dettes Unanimité

Monsieur le Maire propose d'effacer la dette de :

- Mme COUTE Ghislaine pour un montant de 188.33€ (article 6542) sur le budget commune.
- Mme AUVROUIN Kenny pour un montant de 2464.36€ (article 6542) sur le budget commune, 271.73€ (article 6542) sur le budget eau.
- Mr CHERON Anthony pour un montant de 339.59€ (article 6542) d'assainissement sur le budget commune, 3021.52€ (article 6542) de loyers sur le budget commune, 936.68€ (article 6542) de cantine et garderie sur le budget commune, 810.46€ (article 6542) sur le budget eau.
- Mme LESCALIER Louise Marie pour un montant de 8584.08€ (article 6542) sur le budget commune, 330.44€ (article 6542) sur le budget eau.
- Mr AUDENET Luc pour un montant de 1041.30€ (article 6542) sur le budget commune.

Des dettes prescrites :

Sur le budget commune :

- Commune Le Mené 2011 (article 6718) pour un montant de 72€
- Commune Le Mené 2012 (article 6718) pour un montant de 74€
- Commune Le Mené 2015 (article 6718) pour un montant de 10.57€

Sur le budget eau :

- Eau Le Mené 2016 (article 6718) pour un montant de 12.87€

### Frais de déplacement des intervenants TEPOS - Unanimité

La Commune du Mené a organisé la dixième édition des Rencontres « Énergie et Territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive » du 23 au 25 septembre prochain. Le programme était constitué de deux conférences, de visites de sites remarquables sur la transition énergétique, d'ateliers thématiques et de moments de convivialité.

Il a été convenu avec les intervenants de leur rembourser les frais d'hébergement et de transport, sur la base de facture d'hôtel acquittée, de billets de train ou selon un barème kilométrique de 0,35€/km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser ce remboursement, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent.

### Tarifs de la route des énergies 2021 - unanimité

Le Mené, territoire reconnu pour son objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2025, est régulièrement sollicité pour des visites par des publics divers : scolaires, élus, associations etc. La «Route des Énergies» se déroule généralement sur une demi-journée de la façon suivante :

- Présentation en salle du territoire et de sa démarche d'autonomie énergétique
- Visite de sites (au choix) : huilerie de Colza Menergol, Plateforme bois-énergie, parc éolien participatif Les Landes du Mené, installations photovoltaïques, usine de méthanisation Géotexia (limité à 20 personnes).

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2021 :

	Tarifs 2020 (demi-journée)	Tarifs 2021 (demi-journée)
Élus et Associations ayant un projet local de développement des énergies renouvelables	Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes	Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes
Groupes divers (entreprises, autres associations, partis politiques, chambres consulaires...)	210€	210€
Collège et lycée	140€	140€
Cycles 2 et 3	170€	170€

Particulier (cadre exceptionnel, visite estivale, Office de tourisme...)	4.50€/personne/site	4.50€/personne/site
--	---------------------	---------------------

En cas de demande d'intervention d'un « expert » sur une thématique (méthanisation, éolien, filière bois...) ou de la mobilisation d'une personne supplémentaire due à la taille du groupe, un supplément sera demandé. Ce supplément sera indiqué sur devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de valider les tarifs proposés pour 2021.

#### Budget chaufferies : autorisation de paiement / crédits de paiement - unanimité

Considérant que les dépenses relatives au remplacement des compteurs thermiques s'étaleront sur six exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2020, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 75 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE** de voter, pour le remplacement des compteurs thermiques le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Montant global de l'Autorisation de Programme (AP) : 75 000€

Crédits de Paiement (CP) 2020 : 15 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2021 : 20 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2022 : 10 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2023 : 10 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2024 : 10 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2025 : 10 000 €
- PRECISE** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

#### **Culture, communication et vie associative**

##### Subventions aux associations - unanimité

La commission culture et vie associative propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention du Mené 2020:

Nom de l'association	Demande	Proposition	Précisions
Amicale laïque du Gouray	500€	500 €	Nombreuses animations tout au long de l'année (déficit de 3700€ en 2020) 25 adhérents 500€ de subvention en 2019
Espoir et solidarité	5000€	1 500 €	Quatre activités dans l'année Dons à des organismes à but humanitaires ou social 28 adhérents 600€ de subvention en 2019
Club de foot ASM Collinée	1200€	1 000 €	20 joueurs et 10 encadrants Relance des activités, reconstruction du club pas de demande en 2019
Les usagers de LCBC	75€	0 €	Collectif d'habitants, hors territoire, connotation politique

MFR Loudéac	50€ par élève du territoire inscrits à la MFR	200 €	150€ en 2019
Ligue contre le Cancer 22	Pas de montant	350 €	350€ en 2019
L'Ardeur		300 €	Association Briochine qui a animé les TedX dans le cadre du dispositif Le Grand Défi

Le conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité des membres présents.

## Questions diverses

### Questions diverses - Collinée - salles spécialisées - travaux supplémentaires d'enrobé et de requalification de la rue des musiciens - unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la requalification d'une partie de la rue des musiciens (voie de liaison entre la rue des musiciens, les salles spécialisées et le parking de la station carburant).

Il présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise Beurel TP, d'un montant de 14 220,00 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider le devis de l'entreprise Beurel TP pour un montant de 14 220,00 € HT, relatifs aux travaux de requalification d'une partie de la rue des musiciens ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### Questions diverses - Collinée - salles spécialisées - assurance dommages ouvrage - unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de souscrire à une assurance dommages ouvrage pour les salles de sport spécialisées de Collinée.

Il rappelle également la délibération du 14 février 2019 autorisant le lancement d'une consultation, et présente au Conseil Municipal l'offre de Groupama, d'un montant de 13 699,56 € HT (14 938,42 € TTC) en garantie de base obligatoire.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider la proposition de Groupama pour un montant 13 699,56 € HT (14 938,42 € TTC) en garantie de base obligatoire ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### Question diverse : avis sur les indemnités des instituteurs - unanimité

La préfecture a informé Monsieur Le Maire que la dotation spéciale instituteurs (DSI) allouée par L'État s'élève pour 2019 à 2808 €.

Celle ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement. Les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser.

Le conseil municipal est invité à valider cette proposition.

### Questions diverses - Convention de mise à disposition d'un agent - unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sollicite la mise à disposition de Laurent Gaudicheau, directeur général des services auprès de la commune de Saint Aubin du Cormier pour une durée de 1 jour par semaine pour une période allant du 12 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal est invité à :

- Valider la proposition
- Donner pouvoir au maire pour signer la convention de mise à disposition